

*Cher(e)s collègues et adhérent(e)s,*

*Le mois de mai 2018 : l'un des plus chôme depuis ces dix dernières années à double titre, d'une part le positionnement des jours fériés qui ont permis à certains d'entre nous de prendre des semaines de vacances et d'autre part le climat social en France marqué par la grève perlée à la SNCF.*

*Pourquoi cette grève des Cheminots ? Une fois passées les postures syndicales traditionnelles du « non à tout », qui n'est pas notre syndicalisme à UNSA, on entend aussi des choses comme « la convention collective de la branche ferroviaire » ...dont les négociations ont débuté en 2014 !*

*Cette discussion n'est pas finie que le gouvernement arrive avec le Nouveau Pacte Ferroviaire mais désormais il faut aller vite, il y a urgence !*

*Et là, c'est le drame....Et oui, entre des négociations longues qui n'aboutissent pas et « maintenant c'est comme ça ! », les choses passent d'un extrême à l'autre par un claquement de doigt !*

*Attention à l'autre pouvoir que sont les médias qui colportent que tous les syndicats sont pareils et parfois des informations tronquées, non remises en perspective !!!*

*Je poursuis mon « coup de Gueule » des « fake events » du mois :*

*« La convergence des luttes ». Après avoir été éliminés par les urnes, certains politiciens cherchent dans les syndicats des alliés ? Là encore, méfions-nous. Pour l'UNSA, pas question de vendre son autonomie !*

*Le 22 mai, l'UNSA DEFENSE a par solidarité et du fait de son ADN « défense des agents publics » participé aux manifestations, dont la Parisienne. Contrairement à la course à pied du même nom, nous n'avons parcouru qu'un quart du parcours : notre droit constitutionnel d'expression a, cette fois, été bafoué par des groupes illégaux !*

*Cet échec, à plusieurs titres, démontre que l'UNSA avait bien anticipé le sentiment général (pas de grève), raison de notre ralliement tardif au mouvement. Vous nous avez, lors du sondage de fin 2017, donné votre avis ! Si certains syndicats souhaitent auditer les raisons de cet échec, c'est leur choix !*

*Nous, à l'UNSA Défense, à votre écoute, nous travaillons sur d'autres vecteurs d'influence et de communication afin d'être audible et compris par des décideurs ayant à traiter de notre sphère de compétences. Notre audience auprès de la jeunesse est significative, signe que notre démarche syndicale est sans doute la nouvelle bonne méthode.*

*Nous sommes cependant réalistes et avons compris que la caricature de négociations qui s'est ouverte avec les ministres et secrétaires d'Etat en charge de la Fonction Publique va apporter des changements conséquents pour les agents publics : fusion des comités techniques et des CHSCT, compétences limitées des nouvelles commissions administratives paritaires, sans oublier les autres chantiers programmés dans « action publique 2022 » dont on vous a déjà parlé et, bien sûr, la grande réforme des retraites.*

*Le mois de mai a également apporté quelques moments singuliers : un mariage princier outre-manche, un acte de bravoure dument récompensé par la République. Ils ont permis aux médias de surfer sur d'autres sujets que la SNCF, les syndicats, la fonction publique,...Ouf !*

*Le mois de juin, traditionnellement, passe très vite car on rattrape le mois de mai et on termine les choses avant les « Grandes vacances », période qui n'est pas, n'est plus, celle de l'action.*

*En juin, l'UNSA Défense va tenir son assemblée générale annuelle afin de finaliser le recueil de vos revendications que nous porterons durant notre mandat 2018-2022. Mandat que nous porterons d'autant plus facilement que vous nous hisserez au plus haut du podium du comité technique ministériel (CTM).*

## L'agenda du mois :

5-juin	CTR Air
5-juin	CTR DIRISI
5-juin	CTR DCSSA
5-juin	CGPMD
5-juin	CTR SIMU
6-juin	Bilatérale UNSA Défense-DGA
6-juin	CTR DSNJ
du 11 au 15 juin	Assemblée générale UNSA Defense
12-juin	CTR Terre
14-juin	DGA 4ème GT SI
18-juin	CTR SID
20-juin	CCAS
20-juin	CTR DGA
du 20 au 21 juin	Bureau national UNSA
28-juin	Conseil national UNSA Fonction publique

## Les dossiers du mois : Quelques brèves Frais de déplacement et de mission La réforme des retraites

### Quelques brèves

Le **22 février 2018**, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a validé le fait qu'un employeur puisse consulter les fichiers de l'ordinateur professionnel d'un salarié lorsqu'ils ne sont pas dûment identifiés par ce dernier comme étant « privés » ou « personnels ». *CEDH, 22 février 2018, n° 588/13*

Le **26 janvier 2018**, le Conseil d'Etat a précisé que la présence, au sein d'un comité de recrutement chargé de donner un avis à une autorité de nomination, de membres ayant entretenu des relations de nature professionnelle avec le candidat finalement retenu ne peut être regardée, par elle-même, comme caractérisant un défaut d'impartialité. *CE, 26 janvier 2018, Mme B..., n° 401796, B.*

Le **3 octobre 2017**, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a statué sur le refus d'un agent d'exécuter une tâche conformément aux instructions de son supérieur hiérarchique. L'avertissement prononcé à l'encontre de l'agent est justifié. Cette sanction du premier groupe a été prise en raison du refus de l'intéressée d'exécuter un ordre et de se présenter à une convocation du chef d'établissement. *CAA de Bordeaux, 3 octobre 2017, req n° 16BX01830*



Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME

## Les frais de déplacement et de mission

Conformément à l'engagement du Ministre de l'action et des comptes publics lors du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017, un groupe de travail relatif aux frais de déplacement et de mission se réunit depuis quelques mois à la DGAFP.

Le 24,05,2018, s'est tenue une réunion dédiée aux frais de déplacement temporaire.

Concernant les **missions en outre-mer** ainsi que les **missions à l'étranger**, la revendication principale porte sur l'impératif **d'une revalorisation des indemnités de mission**, dont les montants ne sont plus adaptés à la cherté de l'hébergement et au coût réel des repas. Concernant **les frais de déplacement dans le cadre d'une formation**, **L'UNSA Fonction publique est opposée à toute forme de dégressivité des indemnités journalières selon la durée de la formation ou du stage**. **L'UNSA FP a rappelé l'attention de la DGAFP sur la nécessité de prévoir des dispositions particulières pour les agents en situation de handicap : tous les agents doivent avoir un égal accès à une formation professionnelle, le coût des frais d'hébergement ne doit pas être un élément de discrimination**. **L'UNSA FP a demandé des informations sur l'articulation entre la réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement et les dispositions spécifiques au Compte Personnel de Formation (notamment en cas de plafonnement du montant des frais de déplacement)**. **L'UNSA FP a aussi alerté la DGAFP sur certaines dispositions appliquées par des employeurs publics**.

**Les modes de déplacement alternatifs** (véhicules en libre-service ou en location de courte durée, auto-partage, co-voiturage, véhicules avec chauffeur, etc.) peuvent répondre autant aux besoins de l'administration que de certains agents, avec une offre de transports complémentaire à l'offre existante. Pour la DGAFP, la réglementation actuelle ne nécessite pas d'adaptation, car elle permet la prise en charge des frais de transport sur production d'un justificatif de paiement. Pour autant, l'expérience montre que des agents se heurtent à des réticences, **L'UNSA FP demande donc qu'une prochaine instruction rappelle voire précise ces possibilités**.

**L'UNSA FP a rappelé sa demande de revalorisation de l'ensemble des montants des indemnités concernées**. En effet les prises en charge totales ou partielles de ces dépenses sont de plus en plus éloignées de la réalité des coûts engendrés par les déplacements des agents publics.

**Pour l'UNSA FP, la revalorisation des indemnités de mission ne relève pas des mesures de revalorisation salariale. Ce sont des mesures liées aux conditions de travail des agents pour remplir leurs missions, souvent pour régler les sommes avancées par les agents publics dans le cadre des déplacements professionnels**.

**L'UNSA défend les intérêts des agents à tous les niveaux en considérant que leur quotidien professionnel, trop souvent dégradé, doit être amélioré sur tous les plans**.

Pour ce qui concerne notre ministère, le MinArm, votre attention est appelée sur l'application « e-hôtel » qui permet des réservations dans plus de 120 hôtels patrimoniaux ou conventionnés du secteur privé. Cette offre de plus de 4000 chambres est accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur sur internet ou poste ISPT à l'adresse suivante :

<https://e-hotel.portail-esoutien.fr>

À Paris, fin 2017, des conventions ont été signées avec trois hôtels (Hôtel Vaugirard, Hôtel Exquis et BOB Hôtel). En province, des GSBdD ont également passé des conventions avec plusieurs hôtels. Les conventions hôtelières signées avec les trois hôtels parisiens permettent de faire bénéficier l'ensemble des ressortissants (toutes catégories confondues) du ministère des Armées et leur famille d'un tarif préférentiel : 70 € la nuit, petit déjeuner compris. Plus de 35000 utilisateurs ont déjà ouvert un compte.





Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOMI

# Ma lettre de juin 2018

## La réforme des retraites

Ce sujet apparaît désormais régulièrement dans votre Lettre. En mars, il était évoqué les différents dispositifs envisageables ainsi que les scénarios de bascule. En décembre 2017, il était question du calendrier et de l'idée de compte notionnel.

La concertation sur la « réforme des retraites » a débuté en début d'année sous l'égide de Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire. **L'UNSA y participe et a déjà par 3 fois rencontré le Haut-Commissaire.** Lors d'une première rencontre, le Haut-Commissaire a confirmé qu'une loi-cadre serait promulguée début 2019 et que les concertations se dérouleront jusqu'à fin octobre 2018. C'est donc dans un calendrier particulièrement contraint que cette consultation va se dérouler.

Ainsi, **l'UNSA participera d'ici à mi-juillet à six réunions avec le Haut-Commissaire.**

Ces premières réunions ont pour unique objectif de tenter de partager un constat sur le système actuel (régime général, régime complémentaire, régimes spéciaux, régime des fonctionnaires, régime des indépendants...). Ce constat sera fait au travers de trois grandes thématiques :

- les principaux constats sur le système actuel, enjeux du système cible ;
- les droits non contributifs : principaux constats du système actuel (périodes assimilées chômage, maladie, maternité, invalidité, service militaire, minima de pension...) ;
- les droits familiaux de retraite.

D'autres réunions seront programmées à la rentrée dans lesquelles seront abordés notamment les problèmes de gouvernance du système, ou encore les départs anticipés...

Chaque thème sera abordé en deux temps.

Le premier temps d'échanges sera consacré à l'analyse des documents que fournira le Haut-Commissaire et les questions que ceux-ci soulèvent. C'est lors de ce premier échange qu'il sera possible d'apporter des éléments complémentaires.

Le deuxième temps d'échanges devrait, quant à lui, permettre d'approfondir la thématique suite aux questions soulevées lors du premier rendez-vous.

Durant toute cette phase, il s'agira donc bien de balayer l'ensemble de notre système et d'arriver si possible à un constat partagé. Aucune décision ne devrait être prise durant cette phase de concertation.

C'est seulement en fin d'année que le gouvernement devrait trancher et proposer une loi cadre pour 2019.

**Comme l'UNSA l'a d'ores et déjà indiqué au Haut-Commissaire, elle sera particulièrement vigilante à ce qu'une nouvelle réforme n'aboutisse pas à moins de solidarité intergénérationnelle, à des baisses des taux de remplacement... débouchant, in fine, sur moins de justice sociale.**

**Nous ne sommes donc qu'au début d'une concertation qui va s'annoncer intense.**

**Sur un dossier aussi complexe qu'anxiogène, l'UNSA, vigilante sur ses principes, entend participer pleinement à la concertation. Maintien d'un système par répartition, revenu de remplacement décent, lutte contre les inégalités, préservation des statuts, seront les maîtres mots qui guideront son action durant cette période. L'UNSA est convaincue qu'une protection sociale fondée sur la solidarité est la condition majeure de la cohésion et du développement de toute société.**

**Le chemin qui s'ouvre à nous tous, sera, à n'en pas douter, semé d'embûches.**



... une évidence !

le 6 décembre



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS

Tel : 01 42 22 37 02

[Unsa.defense@orange.fr](mailto:Unsa.defense@orange.fr)

[portail-unsaintradef.gouv.fr](http://portail-unsaintradef.gouv.fr)

[www.unsadefense.com](http://www.unsadefense.com)

[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)